

Martine JAMAIN
Présidente de CITEE
Chemin des Cimes
38121 REVENTIN -VAUGRIS

Reventin- Vaugris le 17 mars 2022

Madame, Monsieur

membres du Conseil municipal de la commune de

Objet : demi-diffuseur Vienne – Sud – Enquête d'utilité publique

Madame, Monsieur, membres du Conseil municipal de la commune de

Avant de participer au vote de votre conseil municipal concernant le demi-diffuseur sur A7 au Sud de Vienne, je vous remercie de consacrer un instant à la lecture de cette lettre. Elle est destinée à vous donner le point de vue de notre association, sur ce **projet d'intérêt vital** pour tout un territoire situé autour de Reventin-Vaugris.

Reventin-Vaugris n'est pas une commune d'égoïstes

Traversée par la voie ferrée, la RN7, l'autoroute A7, Reventin-Vaugris a accueilli la plateforme de péage de l'autoroute A7 et le barrage qui ont tous deux consommés de grandes surfaces agricoles.

Le trafic automobile qui traverse la commune dépasse les 100 000 véhicules par jour entre l'A7, la RN7, le CD4 et la RD131.

A Reventin-Vaugris se trouvent encore la décharge-déchetterie et la station d'épuration.

Autant dire que les habitants de la commune subissent au quotidien leur lot de nuisances.

Une commune coupée en 2 depuis 60 ans

La caractéristique de Reventin Vaugris, est aussi d'avoir été coupée en deux il y a 60 ans par l'Autoroute A7. Sur une dizaine de kilomètres, **un seul axe** relie les quartiers Est et Ouest de la commune : la RD131.

Le passage sous A7 vers le Champ de Tir au Nord et le petit pont sur A7 vers la zone du Saluant au Sud ne sont que des itinéraires marginaux et sous dimensionnés.

Quand Vinci a engagé ses études de demi-diffuseur, cette caractéristique de Reventin-Vaugris – commune vivant de part et d'autre d'un seul axe - n'a jamais été identifiée. Ceci a conduit à un projet CENTRE, destructeur du fonctionnement communal et générateur de nuisances supplémentaires aux riverains (lotissement La Plaine) et aux usagers du stade qui accueille de très nombreux sportifs.

Rappelons que ce projet Centre

- fait passer le trafic de 4 000 à 12 000 véhicules et le nombre de poids lourds de 60 à 600 par jour sur la RD 131, cordon ombilical du village,
- amène les piétons et 2 roues utilisateurs de l'axe « modes doux » pour aller au stade, à la salle polyvalente ou au village à traverser à 4 reprises des voies utilisées par un fort trafic
- supprime le merlon qui protégeait les installations sportives et amène les émissions de polluant à proximité des terrains de foot, de boules ou du skate—Park, installations utilisées tous les jours de la semaine, le club de Reventin-Vaugris étant un des plus importants clubs de l'Isère avec plus de 500 licenciés.
- contraint les poids lourds à utiliser un giratoire acrobatique, à proximité de la salle polyvalente, d'un lotissement et du stade.

Ainsi, le projet Centre mis à l'enquête concentre tous les problèmes d'insécurité, de pollution et de destruction du tissu économique et social qu'aucun élu ne peut accepter sur son territoire, surtout quand une alternative crédible est possible, 1 kilomètre plus au Sud. S'entêter à défendre le projet CENTRE, c'est nier que les conditions de vie des habitants de Reventin-Vaugris relèvent également de l'intérêt public, à ne pas confondre avec celui d'une société d'autoroute !

Le PROJET SUD de Reventin-Vaugris SANS CARICATURE

Madame, Monsieur, vous devez connaître **les REELLES caractéristiques** du projet SUD présenté par la commune de Reventin-Vaugris, projet caricaturé à diverses reprises pour le discréditer.

Ce projet SUD 2022, n'est par une reprise - de moindre qualité- du projet SUD de VINCI en 2016.

Ce projet présente

- des caractéristiques géométriques plus réduites (carrefours en T), conformes au trafic attendu et conformes aux normes du SETRA,
- des conditions de visibilité satisfaisantes et un accès sécurisé au parking de co-voiturage,
- des rétablissements agricoles et des accès techniques aux gares de péage,
- des aménagements paysagers.

Il comporte un parking de co-voiturage situé dans des terres de moindre qualité, facilement agrandissable.

De moindre impact sur l'agriculture (6.9 ha) que la version 2016, ce projet SUD ne nécessite pas les emprises nouvelles qu'entraînerait le projet CENTRE, avec l'aménagement de la route de l'aérodrome (à la charge de l'agglomération VCA).

Ce projet SUD (20.5M€) nettement **moins cher** que le projet VINCI Sud (26M€) est moins cher aussi que le projet Centre mis à l'enquête, passé de 21 M€ en 2016 à **25M€** en novembre 2021 (cf comité de pilotage nov 2021). Et ce projet Centre n'intègre pas le coût de l'aménagement de la route de l'aérodrome, que le dossier d'enquête n'évoque pas, passé sous silence, malgré son évidente nécessité...

En termes d'attractivité : les études de Vinci indiquent un écart de 600 véhicules entre la solution Centre (8680 véhicules) et le projet SUD (8080 véhicules), chiffrage à revoir avec la dynamique de population favorable au Sud d'où proviennent 75% des usagers.

En termes de gain de temps : la prévision de Vinci était un écart de **2 minutes** en plus le matin et **une minute** en plus le soir, au détriment de la solution SUD, prévisions que les dernières études d'EGIS - qui reconnaissent la saturation du giratoire Station-Service -RN7 dès l'ouverture du projet Centre – remettent fortement en cause.

Enfin, en termes de délestage de trafic, le projet SUD a des **performances similaires** à celles du projet CENTRE, mais n'affecte pas de la même façon l'axe vital de Reventin-Vaugris (RD 131)

	Projet CENTRE	Projet SUD
RD 386 Vérenay	- 24%	- 24%
Pont barrage	- 40 %	- 39%
Place St Louis	- 6%	- 5%
Voies sur berges Sud Vienne	- 9%	- 7%
Rd 131 Ouest Reventin-Vaugris	+ 192 %	nc
RD 131 Sur pont A7	+ 63 %	nc

Madame, Monsieur, puissent ces éléments d'information vous inciter à ne pas donner un avis favorable au projet CENTRE, synonyme de catastrophe pour Reventin-Vaugris, mais soutenez le projet SUD, acceptable par tous, et seul de nature à être déclaré d'intérêt public. Sans doute le délai de réalisation sera repoussé de quelques mois, mais cette décision de refuser le projet Centre évitera à la procédure en cours, d'aboutir à une impasse.

La présidente de CITEE

Martine JAMAIN